

## LA LETTRE D'INFORMATION DE MOSELLE AGENCE TECHNIQUE

n° 9 | Mai 2017

### Le mot du président



L'assemblée générale de MATEC s'est tenue le 4 février dernier à Boulay. Un grand merci à André Boucher, qui nous a accueillis dans sa commune, ainsi qu'au Président de l'Association des Maires Ruraux avec qui, pour la deuxième année consécutive, nous coorganisons nos assemblées générales respectives.

Moment privilégié d'échanges avec les nombreux maires et représentants des communes, ce fut aussi l'occasion de rappeler le travail déjà accompli et valider les nouveaux statuts qui permettent à MATEC de vous accompagner sur les questions de **GEMAPI** mais aussi d'énergie.

Au titre du bilan de l'année 2016, ce sont plus de **170 dossiers** qui ont été confiés à l'agence et un accompagnement de MATEC sur plus de 200 marchés publics représentant environ **7 millions d'euros de marchés attribués** à nos entreprises locales. Les perspectives de l'année 2017 s'annoncent, quant à elles, encore plus importantes et traduisent la relance des investissements des collectivités.

Pour l'heure, les principaux enjeux consistent à calibrer l'agence afin de répondre au mieux à vos attentes en tenant compte de l'importance de l'activité et à trouver les compétences nécessaires à la qualité de service que nous nous devons de vous rendre.

Concernant le bilan financier de l'agence présenté par Marc Seidel, celui-ci a permis de démontrer une gestion rigoureuse et saine qui nous laisse des perspectives de développement de nouveaux services ainsi que l'a exposé Serge Ziegler, et comme nous l'avons fait sur la GEMAPI ou sur l'énergie et cela toujours au bénéfice des collectivités.

MATEC est aujourd'hui devenue le partenaire indispensable de vos collectivités et vous pouvez être assurés que le conseil d'administration de l'agence et les équipes mettent toujours tout en œuvre pour vous apporter le meilleur accompagnement possible.

**Patrick WEITEN**  
Président de MATEC  
Président du Conseil Départemental de la Moselle  
Député de la Moselle

Assemblée Générale  
4 février 2017 • Boulay



## BON À SAVOIR

### LE RECOURS À UN ARCHITECTE DEVIENT OBLIGATOIRE POUR LES PERMIS D'AMÉNAGER DE PLUS DE 2 500 M<sup>2</sup>

C'était l'une des mesures emblématiques de la **loi LCAP** (loi relative à Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine) pour le secteur du bâtiment: **l'obligation, pour obtenir un permis d'aménager, de recourir à un architecte pour les lotissements d'une surface supérieure à 2 500 m<sup>2</sup>**. Le décret d'application du 27 février dernier s'applique à tous les permis d'aménager déposés après le 1<sup>er</sup> mai 2017. L'objectif est de *contribuer à l'augmentation de la qualité de conception des lotissements* comme a tenu à le rappeler le ministère de la Culture. L'ordre des architectes, qui avait largement milité pour ce texte, insiste sur les enjeux de cette nouvelle mission: « nous allons repartir vers de la création de patrimoine, vers

*une meilleure prise en compte des questions environnementales et surtout nous allons pouvoir inverser ce mouvement de désertification des villes au profit de l'étalement urbain. En effet, le permis d'aménager représentait jusqu'alors l'outil de ces extensions de la ville. Il faut désormais en faire l'outil qui permettra de la réparer, de reprendre possession de ses dents creuses et ainsi de faire revivre les centres-bourgs. »* (Christine Leconte).

Dans cette même loi, les architectes ont également obtenu que soit rendu obligatoire **le recours à un architecte pour les permis de construire ayant une surface de plancher de plus de 150 m<sup>2</sup> contre 170 m<sup>2</sup> auparavant.**

## PAROLE D'ÉLU

**Jean-Yves Le Corre**, maire de Buding

*Le carrefour entre la RD2 et les rues de l'Église et du Moulin posait des problèmes de sécurité en raison du manque de visibilité dû au tracé sinusoïdal de la RD et à la présence d'habitations en bordure de voie, mais également du fait d'une vitesse excessive des véhicules. Nous avons fait appel aux services de MATEC afin qu'ils nous proposent plusieurs hypothèses d'aménagement pour sécuriser le carrefour. Le choix s'est porté sur **la mise en place de feux tricolores avec détecteurs de vitesse.***

*Aujourd'hui les feux sont en place et nous avons un retour positif des habitants, car il y a une réduction significative de la vitesse sur la route départementale, et les usagers de ce carrefour sont plus en sécurité.*



## À VOTRE SERVICE

### CONCESSIONS D'AMÉNAGEMENT

Les concessions d'aménagement, souvent utilisées pour la réalisation de lotissements ou de zones d'activités font l'objet de procédures complexes. Ces opérations, qui vont créer un nouveau quartier d'habitat ou d'activités, méritent une grande attention car elles contribuent à redessiner l'image de la commune. **MATEC peut vous accompagner dans la définition du programme de l'opération,**

**dans la phase de consultation (relativement complexe en termes de mise en concurrence) ainsi que dans le suivi de la concession.** Un accompagnement de MATEC a ainsi permis à la commune de Kédange-sur-Canner de lancer une concession d'aménagement pour une zone d'habitat de 45 logements sur le site de l'ancien collège qui sera démolie.

## PÔLE VRD / AMÉNAGEMENT → DIAGNOSTIC DES VOIRIES ET MARCHÉ À BON DE COMMANDE

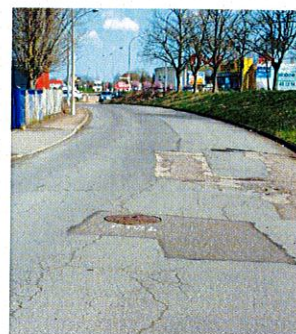
### Moulins-lès-Metz / canton les Coteaux de Moselle

La commune de Moulins-lès-Metz a sollicité MATEC, dans le cadre de son assistance à maîtrise d'ouvrage, afin de réaliser un diagnostic précis de l'état général des voies communales.

L'objectif de ce diagnostic présente deux intérêts, d'une part de répertorier les dégradations des chaussées et des trottoirs, d'autre part de dresser l'inventaire des non-conformités par rapport à la régle-

mentation PMR. Ce diagnostic servira de support à une estimation financière des travaux à envisager sur les prochaines années et à la définition d'un programme d'actions annuel.

À l'issue de ce diagnostic, MATEC assistera la commune dans la mise en place d'un marché à bons de commandes sur une durée de 4 ans pour la réalisation de ces travaux.



## PÔLE BÂTIMENT → CRÉATION D'UNE MAISON DE SANTÉ

### Abreschviller / canton de Phalsbourg



Afin de maintenir et de développer les offres de santé sur son territoire, la commune d'Abreschviller a fait appel à MATEC pour l'assister dans la démarche de création d'une maison de santé pluridisciplinaire. Également soucieuse de pouvoir revaloriser son patrimoine, l'étude de faisabilité réalisée par l'agence s'est portée sur la réhabilitation et la transformation d'une ancienne école dans l'objectif d'y intégrer 2 médecins généralistes, 2 kinésithérapeutes, 2 infirmières libérales et 1 dentiste. Après plusieurs séances de

concertation et validation, un programme technique de l'opération a pu être finalisé par MATEC. L'assistance de l'agence s'est ensuite prolongée avec le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre et le choix de l'architecte (équipe DEFI-ARCHI, GREEN ARCHI et BET TRIGO) ainsi que tout au long des phases de conception, en apportant son expertise technique et administrative. Actuellement, les marchés de travaux sont en cours de notification et les entreprises devraient entamer prochainement la phase de chantier.

## PÔLE EAU / ASSAINISSEMENT / GEMAPI / ÉNERGIE → ORGANISATION DES COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

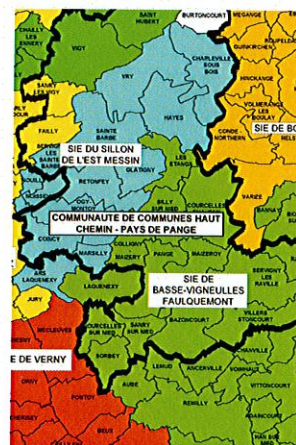
### Communauté de Communes Haut Chemin - Pays de Pange / canton de Pange

La Communauté de Communes Haut Chemin - Pays de Pange a sollicité MATEC en vue de réaliser une mission d'assistance à l'organisation des compétences eau potable et assainissement, compte tenu du transfert automatique des compétences à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 prévu par la loi NOTRe du 7 août 2015.

Sur le volet eau potable, la mission de MATEC consiste à dresser l'état des lieux technique des communes et syndicats qui exercent actuellement la compétence eau, puis aboutira à un accompagnement avec

un bureau d'étude à la proposition de plusieurs scénarios de transfert en fonction de critères juridiques, techniques, financiers, et fonctionnels.

Sur le volet assainissement, la mission de MATEC consiste à dresser l'état des lieux et le comparatif des services gérés en régie ou en affermage, puis à apprécier les perspectives budgétaires du service en fonction des programmes de travaux à venir, cela en lien avec un bureau d'étude spécialisé.



# Organigramme de MATEC

Une équipe renforcée, au service de ses collectivités adhérentes.

N'hésitez pas à nous contacter!



## Moselle Agence Technique

18, boulevard Paixhans • 57000 METZ  
Tél. 03 55 94 18 11  
contact@matec57.fr • www.matec57.fr  
Directeur: Arnaud Spet

La lettre d'information  
de Moselle Agence Technique  
Mai 2017 • Éditée par MATEC

Directeur de la publication: le Président de MATEC  
Crédits photographiques: Guillaume Ramon -DR -  
MATEC - CD57 / Florent Doncourt  
Conception Impression: Imprimerie Départementale  
Tirage: 1100 exemplaires